



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4.7 de l'ordre du jour

CX/CAC 21/44/9
Septembre 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-quatrième session

TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (CCFA) SOUIS POUR ADOPTION OU APPROBATION PAR LA COMMISSION

1. La Commission est invitée à adopter l'avant-projet ou le projet de normes et textes apparentés soumis pour adoption finale (à l'étape 8 ou à l'étape 5/8), tel qu'il figure dans la **partie 1** du présent document.
2. Les observations reçues concernant l'avant-projet de normes et textes apparentés du Comité figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 21/44/9 Add.1.
3. La Commission est également invitée à approuver la Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA, qui figure dans la **partie 2** du présent document.
4. La Commission est en outre invitée à approuver les propositions de révocation et d'interruption qui figurent dans la **partie 3** du présent document.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
	Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires.	REP21/FA par. 66, annexe III	-	5/8
	Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires pour la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA) (CXS 192-1995).	REP21/FA par. 182 i), annexe VI, partie D		8 et 5/8
	Révisions apportées aux dispositions adoptées pour la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA) (CXS 192-1995).	REP21/FA par. 182 i), annexe VI, partie D		Adoption
	Avant-projet de révision des <i>Noms de catégorie Codex et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> CXG 36-1989).	REP21/FA par. 201 i), annexe X		5/8
CCFA	Inclusion de la gomme xanthane (SIN 415) et des pectines (SIN 440) dans la FC 13.1.3 «Préparation pour nourrissons destinée à des usages médicaux particuliers» (CXS 72-1981) de la NGAA.	REP21/FA par. 27, annexe VI, partie A		Adoption
	Modifications relatives à l'en-tête du groupe GLYCOSIDES DE STÉVIOL de la NGAA (CXS 192-1995).	REP21/FA par. 203 ii), annexe VI, partie B		Adoption
	Dispositions révisées de la NGAA relatives à des modifications du titre et du numéro de catégorie d'aliments pour les normes CXS 283 figurant à l'appendice C (CXS 192-1995).	REP21/FA par. 106 ii), a) annexe VI, partie C.1		Adoption
	Dispositions révisées de la NGAA relatives aux additifs alimentaires en lien avec l'alignement de neuf normes du CCMMP, six normes du CCFO et trois normes du CCSC.	REP21/FA par. 106 ii), b) annexes C.2 à C.4		Adoption
	Dispositions révisées de la NGAA relatives aux additifs alimentaires en lien avec l'alignement partiel des normes CXS 249-2006, CXS 273-1968, CXS 275-1973 et CXS 288-1978 afin d'y inclure les polysaccharides extraits des graines de tamarin (SIN 437).	REP21/FA par. 106 ii), c) annexe VI, partie C.5		Adoption

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
	Proposition de dispositions révisées de la NGAA relatives aux additifs alimentaires en lien avec l'entrée insérée pour la catégorie d'aliments 12.5 à la section «Références aux normes Codex de produits pour les additifs du Tableau 3 de la NGAA» dans l'appendice au Tableau 3.	REP21/FA par. 106 ii), d) annexe VI, partie C.6		Adoption
	Dispositions révisées relatives aux édulcorants dans différentes catégories d'aliments (CXS 192-1995).	REP21/FA par. 173 i), annexe VI, partie E		Adoption
	Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les neuf normes sur le lait et les produits laitiers: norme de groupe sur les <i>fromages en saumure</i> (CXS 208-1999) et les <i>fromages non affinés, y compris les fromages frais</i> (CXS 221-2001), <i>norme pour un mélange de lait concentré écrémé et de graisse végétale</i> (CXS 250-2006), <i>norme pour un mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre</i> (CXS 251-2006), <i>norme pour un mélange de lait concentré écrémé sucré et de graisse végétale</i> (CXS 252-2006), <i>norme pour le Cottage Cheese</i> (CXS 273-1968), <i>norme pour le fromage à la crème (ou «cream cheese»)</i> (CXS 275-1973), <i>norme pour le fromage à pâte extra-dure à râper</i> (CXS 278-1978) et <i>norme générale pour le fromage</i> (CXS 283-1978).	REP21/FA par. 106 i), a), annexe V, partie A		Adoption
	Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les six normes sur les graisses et les huiles: <i>norme pour les graisses et les huiles comestibles non visées par les normes individuelles</i> (CXS 19-1981), <i>norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive</i> (CXS 33-1981), <i>norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999), <i>norme pour les graisses animales portant un nom spécifique</i> (CXS 211-1999), <i>norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables</i> (CXS 256-2007) et <i>norme pour les huiles de poisson</i> (CXS 329-2017).	REP21/FA par. 106 i), b), annexe V, partie B		Adoption
	Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les trois normes sur les épices et les fines herbes: <i>norme pour le poivre noir, blanc, vert (poivre NBV)</i> (CXS 326-2017), <i>norme pour le cumin</i> (CXS 327-2017) et <i>norme pour le thym séché</i> (CXS 328-2017).	REP21/FA par. 106 i), c), annexe V, partie C		Adoption

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
	Modifications de la <i>norme pour les bouillons et consommés</i> (CXS 117-1981) et de la <i>norme pour la farine de blé</i> (CXS 152-1985) découlant de l'alignement effectué pour le copolymère de méthacrylate basique (SIN 1205).	REP21/FA par. 106 i), d), annexe V, partie D		Adoption

Partie 2 – Autres textes présentés pour approbation

Organe du Codex	Texte	Référence et descriptif de projet
CCFA	Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA.	REP21/FA, par. 227, annexe XI

Partie 3 – Propositions de révocation et d'interruption de normes et de textes apparentés

Organe du Codex	Texte	Référence
CCFA	Révocation des dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires.	REP21/FA, par. 182 ii), annexe VII
	Interruption des travaux menés sur le projet et l'avant-projet de dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires.	REP21/FA, par. 182 iii), annexe VIII